

Compte rendu du Conseil Municipal du 11 Juillet 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni pour aborder les dossiers suivants à l'ordre du jour :

Création de poste d'adjoint technique (agent périscolaire d'entretien) :

Le Conseil Municipal décide la nomination Christine Bouchat stagiaire de la fonction publique à compter du 1^{er} Septembre en tant qu'agent périscolaire d'entretien, poste sur lequel elle officie depuis le 1^{er} septembre 2022.

Modification des tarifs de cantine et garderie :

La dernière augmentation des tarifs des repas de cantine avait été votée le 10 Juillet 2015.

En harmonie avec les tarifs de la cantine et de la garderie de Tamniès et afin que les tarifs soient uniformes au sein du regroupement pédagogique intercommunal le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs comme suit

- Un repas : 2.20 €
- Une heure de garderie : 1.10 €
- Repas instituteurs : 4.40 €
- Personnes extérieures : 6.60 €

Redevance d'occupation du domaine public par Enedis 2023 :

La revalorisation pour 2023 est de 53.09 %, soit un forfait calculé et arrondi à 234 €. Le Conseil Municipal approuve.

Redevance d'occupation du domaine public par Orange 2023 :

Comme chaque année, les services d'Orange nous indiquent les tarifs à appliquer et le patrimoine de la commune, soit :

21.756 km d'artères aériennes pour 870.24 €

15.104 km d'artères souterraines pour 453.12 €

Un total de 1 323.36 € à multiplier par le coefficient d'actualisation 1.56.49 pour l'année 2023 soit un montant de 2070.93 €. Le Conseil Municipal approuve.

Sujets divers abordés :

Radar pédagogique :

Un radar pédagogique a été installé du 1^{er} au 30 juin au niveau du bourg afin de récolter les données concernant la vitesse de passage des véhicules. Le Conseil Municipal envisage de faire l'acquisition d'un de ces radars.

Point sur les travaux :

La salle de bain du Presbytère étant très ancienne et dans un mauvais état, des demandes de vis ont été faites pour sa rénovation. Ils viennent d'être réceptionnés. Il s'agit d'un devis d'un plâtrier et d'un devis pour les nouveaux ameublements. Le Conseil après en avoir pris connaissance décide de lancer les travaux de rénovation pour un montant d'environ 6000 € au lieu des 10 000 € prévus en début d'année.

Station d'épuration :

Jusqu'ici la compétence de la gestion de la station reste de notre ressort mais elle deviendra communautaire en 2026. Un point sur les documents généraux sera fait la semaine prochaine avec les services de l'ATD, Agence Technique Départementale.

Elaboration à venir du Plan Communal de Sauvegarde :

Le plan communal de sauvegarde est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Ce dossier étant demandé aux communes, le Conseil décide de se réunir le mardi 18 juillet pour son élaboration.